



CLÉS POUR AGIR

OPTIMISATION DU SERVICE ET MAÎTRISE DES COÛTS

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE



AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage» ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ©. Les animateurs de ces programmes contribuent aussi activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent un **accès facilité à un panel** (non exhaustif) de **retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formations,
- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique :

Solenn LEGENDRE, Jerry SCHMIDT,
Direction Exécutive des Territoires, ADEME
Nicolas NOYON
Direction Economie Circulaire et Déchets, ADEME

Rédaction :

Lydia MORLOT, LM Environnement

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Solenn LEGENDRE, ADEME
Nicolas NOYON, ADEME
Nolwenn TOUBOULIC, ADEME
Jerry SCHMIDT, ADEME
Julien RUARO, ADEME
Au référent technique de la thématique :
Alexandra GENTRIC, Direction Economie Circulaire et Déchets

Crédits photos : gettyimages

Création graphique initiale : www.agencemars.com

Brochure réf. 010700

ISBN : 979-10-297-12227

Dépôt légal : © ADEME Éditions, mars 2020

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

1. Enjeux	4
2. Les cibles des actions	5
3. Les actions menées par les collectivités.....	6
3.1. Étude, analyse et suivi des coûts.....	6
3.2. Optimisation technique	8
3.3. Amélioration du tri	8
3.4. Accompagnement des usagers.....	11
4. La formation des acteurs.....	13
5. Reproductibilité des actions	13
6. Pour aller plus loin, l'ADEME vous propose	14

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

PPLP : Plan et programme de prévention des déchets

OMA : Ordures ménagères et assimilés

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Point d'apport volontaires

REP : Responsabilité élargie du producteur

D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

TI : Tarification incitative



1. ENJEUX

Les collectivités font actuellement face à une augmentation régulière du coût du service déchets, liée à la combinaison de plusieurs évolutions :

- augmentation « naturelle » du fait de l'inflation,
- amélioration des normes de sécurité et de respect de l'environnement impliquant de nouveaux investissements, tant dans la collecte que dans le traitement,
- nouveaux services à mettre en place du fait de l'évolution de la législation sur la prévention et la gestion des déchets.

Or le contexte budgétaire est de plus en plus contraint :

- faible croissance économique et difficulté économique pour une partie de la population, qui rend les augmentations de taxe ou redevance pour la gestion des déchets de plus en plus difficiles à accepter,
- baisse des dotations d'état, incertitude sur les ressources propres.

Dans la majorité des cas, le service est encore financé de manière non incitative, indépendante de la production individuelle de déchets, ce qui est de fait peu incitatif aux bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets et ne favorise pas la maîtrise des coûts.

Parallèlement, une modification institutionnelle importante est intervenue ces dernières années, visant à augmenter la taille des regroupements intercommunaux. Cela permet de partager et mutualiser les moyens, d'augmenter la compétence interne en permettant le recrutement d'agents qualifiés. Enclenché depuis plusieurs décennies, ce mouvement a été renforcé par la loi « Chevènement » en 1999 qui a également précisé les compétences « déchets » des différents niveaux (collecte et traitement). Le regroupement s'est poursuivi depuis 2014, surtout pour les petites communautés de communes (seuil de 15 000 habitants minimum imposé par la loi NOTRe votée en 2015) et aussi via la métropolisation qui agrège toujours plus de collectivités autour des grandes villes. Ces regroupements ont également conduit à une forte diminution du nombre de syndicats.

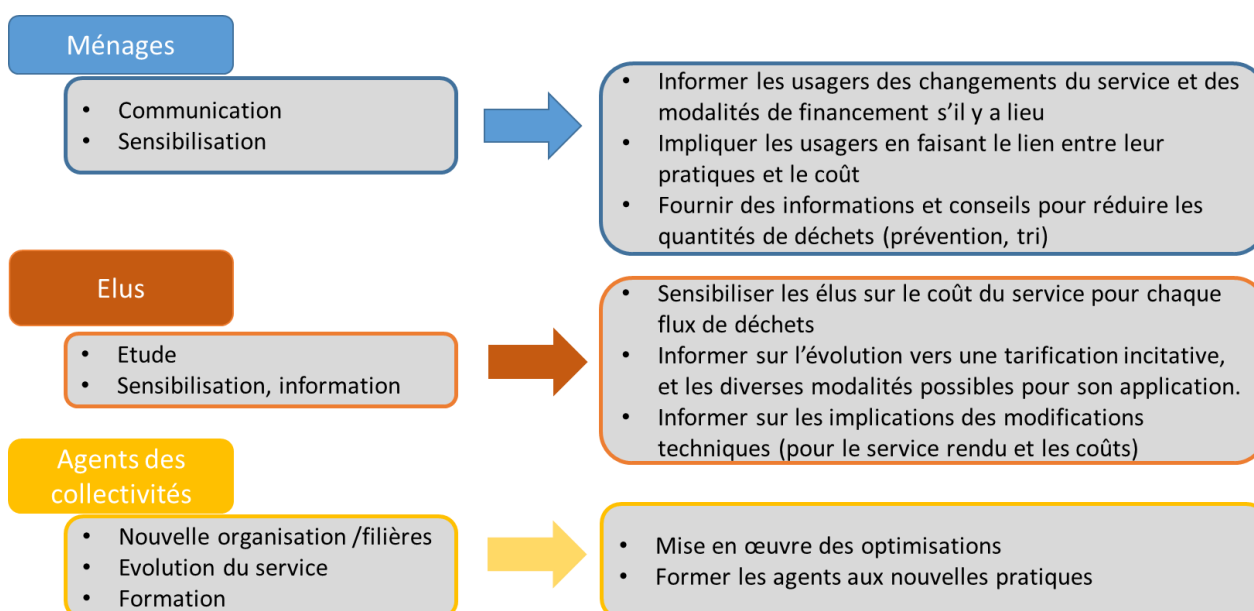
Cette séquence a abouti au 1^{er} janvier 2017 à une réduction conséquente des intercommunalités et l'on estime qu'environ la moitié des intercommunalités ont changé de périmètre géographique. Notons par ailleurs que la compétence « déchets » est devenue obligatoire pour les intercommunalités.

Cette situation amène de plus en plus de collectivités à optimiser leur service déchets afin de maîtriser leurs coûts, et, le cas échéant de répondre aux exigences de leur nouveau périmètre géographique.

2. LES CIBLES DES ACTIONS

Les cibles visées par les actions mises en place afin d'optimiser le service sont de 3 sortes :

- les élus : décisionnaires des changements à opérer dans le service,
- les agents de la collectivité, cadres comme agents de terrain, qui vont organiser et mettre en œuvre les optimisations,
- les usagers, afin d'accompagner leur changement de comportement : adoption de nouvelles pratiques, acceptation d'un nouveau mode de financement ou d'une nouvelle organisation du service.



Types d'actions et objectifs :

Dans tous les cas, la mise en œuvre de l'optimisation du service accompagnée d'une maîtrise des coûts débute par une analyse de l'état des lieux avant d'envisager des pistes d'évolution.

Il est pertinent de prévoir des restitutions des différentes phases spécifiquement à destination des élus, afin qu'ils s'approprient le bilan, les enjeux et les solutions parmi lesquelles ils auront à choisir.

Il importe également d'associer les agents de terrain, non seulement dans la phase de diagnostic, mais également dans la définition des scénarios et l'approfondissement des choix retenus.

Les actions auprès des ménages, usagers du service consistent à communiquer sur les changements, à mettre en œuvre les dispositions les plus favorables à leur acceptation et au respect des consignes.



Les actions qui sont présentées ci-dessous suivent ce schéma logique :

- actions d'analyse et de bilan,
- actions d'optimisation technique,
- actions d'accompagnement des usagers.

3. LES ACTIONS MENÉES PAR LES COLLECTIVITÉS

Plusieurs actions sont lancées par les collectivités pour optimiser leur service et maîtriser les coûts :

- étude, analyse et suivi des coûts,
- optimisation technique du service : en redéfinissant le périmètre du service, en détournant des flux de déchets valorisables, en réduisant les fréquences de collecte et en réduisant les rotations en déchèterie,
- actions de prévention qui visent la diminution de la production de déchets et font partie intégrante de l'optimisation technique. Elles nécessitent l'implication et l'accompagnement des usagers. Plusieurs synthèses ont été rédigées sur les différentes thématiques de la prévention et sont consultables sur le site [OPTIGEDE®](#). Les actions de prévention ne seront donc pas développées dans cette synthèse,
- actions de responsabilisation des usagers : lier la production de déchets à la contribution financière des producteurs (s'accompagne souvent d'une redéfinition du service auprès des acteurs économiques).

3.1. Étude, analyse et suivi des coûts

3.1.1. Optimisation du service de collecte des déchets

L'optimisation du service débute généralement par une étude (menée éventuellement en interne mais le plus souvent avec l'appui d'un bureau d'études) qui fait le bilan technique et économique du service et de la relation « efficacité/coût » flux par flux. Il est bien entendu tenu compte des spécificités du territoire, tant géographique (zones de montagne par exemple) que de l'habitat (rural, urbain...) ou des spécificités (zones touristiques avec populations temporaires plus ou moins importantes), qui justifient toutes des ajustements techniques spécifiques.

Une étude d'optimisation a été engagée en 2011/2012 par le **Pays de Montbéliard Agglomération** et a abouti à des changements importants dans l'organisation du service, notamment :

- réduction de la fréquence de collecte de C2 en C1, provoquant une diminution de 10 % de la production d'OMR et une augmentation du tri,
- suppression de la coûteuse collecte des déchets verts,
- collecte des encombrants organisée uniquement sur rendez-vous, permettant de réduire les tournées en évitant les rues où le passage est inutile. Ce changement a entraîné une diminution de la quantité collectée à domicile de 32 %. Ce service vient en complément des 4 déchèteries existantes et de la déchèterie mobile qui dessert 15 communes éloignées,
- diminution du coût global du service.

3.1.2. Utilisation de la matrice des coûts

Le déploiement d'une méthode standardisée de calcul des coûts par flux de déchets, la matrice des coûts, utilisée aujourd'hui par plus de 600 collectivités a permis depuis 2009 de publier tous les deux ans un référentiel des coûts nationaux, bâti à partir d'un échantillon représentatif de la diversité des collectivités en France (351 collectivités couvrant 21 millions d'habitants pour l'édition 2016). Ce référentiel offre aux collectivités la possibilité de se situer et d'identifier leurs écarts à la moyenne des collectivités de même type, entraînant des remises en cause de leur organisation et de leurs choix techniques.

La matrice de coûts : un support d'aide à la décision pour les élus

La mise en place de la matrice des coûts par [La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis](#) a abouti à plusieurs résultats :

- suivant les zones, la collecte est effectuée soit en régie, soit en prestation. La connaissance des coûts de collecte en régie a permis une négociation avec le prestataire de collecte et obtention d'une baisse de tarif, entraînant une baisse du taux de TEOM de 2 %,
- les coûts réels du service en déchèteries ont été mis en évidence, et les élus ont accepté de voter une augmentation des tarifs jugée juste et acceptable pour l'accueil des déchets professionnels,
- connaissance du coût des services rendus gratuitement aux professionnels (collecte des cartons, huiles, films plastiques et verre) en vue de les valoriser ou de les facturer.

La matrice des coûts pour initier une démarche de qualité et d'optimisation de service

Le [Syndicat Centre Hérault \(34\)](#) remplit depuis plusieurs années sa matrice des coûts, qui lui a permis d'analyser les coûts des différents flux de déchets et de valider des options d'investissement, par exemple :

- l'acquisition d'un broyeur lent pour la gestion du bois collecté en déchèterie,
- la modification du mode de collecte en déchèterie par des véhicules grues en lieu et place des véhicules amplirolls.



Le [Syndicat mixte du pays de Sarrebourg](#) (57) a souhaité avoir **une connaissance fine des coûts pour la mise en place de la redevance incitative (RI)**. Les résultats sont :

- création d'une grille tarifaire de la redevance incitative directement liée à la matrice,
- projections permettant de définir la stratégie d'investissement.

La mise en place de la RI et de l'optimisation a conduit entre 2009 et 2012 à l'amélioration de l'ensemble des indicateurs coûts et quantités :

- diminution du coût aidé, passé de 84 à 64 € HT/an/habitant soit une réduction de 24 %,
- réduction des OMR de 299 à 130 kg/an/habitant, soit une réduction de 57 %,
- le taux de valorisation a augmenté de 34 % à 55 %.

3.2. Optimisation technique

Elle comporte essentiellement deux grands volets, qui se déclinent en plusieurs actions. Les résultats sont :

- améliorer le tri en vue du réemploi, du recyclage et de la valorisation,
- réduire les coûts de transport (chauffeurs + camions) essentiellement via la réorganisation des tournées et la réduction de fréquences de collecte, mais aussi la suppression de certaines collectes (encombrants, déchets verts) ou la recherche de débouchés de proximité.

Le plus souvent, les diverses optimisations sont menées en même temps, car elles sont en synergie : par exemple une réduction de fréquence des OMR est incitative au tri, les foyers devant s'adapter à la réduction du volume disponible pour les déchets

résiduels. De même, la mise en place d'une tarification incitative favorise l'acceptation de la réduction de fréquence.

Les exemples ci-dessous mettent l'accent sur l'un ou l'autre des aspects de l'optimisation, mais en général plusieurs actions sont mises en œuvre en même temps et participent au résultat.

3.3. Amélioration du tri

3.3.1. Tri des emballages, papiers et verre

L'augmentation des performances de tri à un triple avantage économique :

- l'augmentation des recettes de ventes et des soutiens à la tonne triée,
- l'optimisation des moyens de collecte et de tri mis en place (meilleurs rendements de collecte, par exemple),
- la diminution de la quantité d'OMR et du coût de traitement associé.

À cela s'ajoute les avantages environnementaux et l'amélioration de l'image de la collectivité.

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DU VERRE

Optimisation de la collecte des emballages en verre avec densification du maillage en bornes d'apport volontaire

Suite à une étude d'optimisation, la [Communauté de communes Nive Adour](#) a constaté une faible récupération du verre sur son territoire, occasionnant à la fois une augmentation des OMR et une perturbation du fonctionnement des usines de tri compostage qui traitent les OMR. Le

diagnostic montrait également une dotation en PAV (points d'apport volontaire) sur le territoire inférieure à celle préconisée par CITEO. Les résultats sont :

- augmentation du nombre de colonnes d'apport volontaire (+22), avec une densité passant de 389 habitants par borne à 267,
- augmentation de la collecte du verre de 32 kg à 36 kg /habitant,
- nouveau plan d'actions pour atteindre les 40 kg/habitant : communication, enquêtes auprès des professionnels cafetiers et restaurateurs, nouvelles implantations de colonnes à verre.

3.3.2. Tri en déchèterie

La fonction des déchèteries s'est élargie pour accueillir de nouvelles filières de valorisation, notamment :

- la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : avec la mise en œuvre des responsabilités élargies des producteurs (REP), afin d'accueillir séparément et en les préservant les DEEE, en amont de la collecte par les éco-organismes,
- les objets pour le réemploi : de plus en plus de déchèteries ont également aménagé un espace en vue d'accueillir des objets pour le réemploi, en amont de recycleries installées sur le territoire. Ces actions sont détaillées dans les [synthèses « réemploi »](#) et [« recycleries »](#).
- certaines collectivités ont développé des filières spécifiques, en lien avec les activités présentes sur leur territoire comme la conchyloculture.

SENSIBILISATION À LA COLLECTE DES DEEE

Le [SYDEME](#) (57) participe chaque année à la « tournée des déglingués », événement d'une semaine de sensibilisation en période estivale, avec plusieurs types d'animation pour tous publics, organisé par l'éco-organisme OCA D3E, avec des résultats sensibles :

- augmentation des apports de D3E en déchèterie,
- implication d'associations, de prestataires ou autres partenaires dans l'élaboration des stands, du matériel d'exposition, des animations,
- opération « Allotri débarque dans ton bahut » menée dans les écoles permettant à la fois la mobilisation du jeune public, l'implication des écoles et de récupérer chaque année entre 500 et 700 téléphones portable et de sensibiliser les scolaires.

NOUVELLES FILIÈRES À L'INITIATIVE DES TERRITOIRES

Le [Syndicat Mixte CYCLAD](#) (17), situé à proximité d'une zone de production conchylicole, a initié une [collecte des coquilles en déchèterie](#) en vue de réduire la quantité d'OMR et de valoriser ce produit. Les résultats sont :

- 20 déchèteries équipées pour le tri des coquilles en 2016, 24 en 2017,
- 24 tonnes de coquilles valorisées en 2016,
- le coût global de la filière est de 70 €/t, contre 165 €/t pour les OMR.



La mise en place de filières de traitement des plastiques en déchèterie a été réalisée par le [SYTOM du Guillestrois et de l'Argentiérois](#), grâce à la participation des professionnels (plastiques souples) et plus spécifiquement des vendeurs et loueurs de skis (plastiques durs). Les résultats sont :

- 1 tonne par mois de plastiques souples récupérés en déchèterie, mis en balle et évacués vendus (150€/t) pour recyclage ; parallèlement ceux-ci ont disparu des conteneurs de professionnels. Le transport est gratuit.
- 22 t de plastiques durs (revendus 5 €/t) et 4,6 t de matériel de skis (revendus 10 €/t) ont été détournés des encombrants en 2016, mais le transport est facturé (260 € par rotation).

3.3.3. Tri des biodéchets

La Loi pour la Transition Énergétique a donné de nouveaux objectifs pour valoriser les biodéchets qui représente 30 % des OMR, en précisant que tous les ménages doivent avoir à disposition une solution de gestion séparée des biodéchets (gestion de proximité ou collecte séparée). Si de nombreuses collectivités sont engagées dans la gestion de proximité en proposant le compostage domestique ou partagé, les collectes séparées sont pour l'instant peu nombreuses, mais sont susceptibles de se développer.

Si la valorisation des biodéchets est généralement moins onéreuse que le traitement des OMR, la collecte séparée suscite des réticences sur le terrain, car elle représente une charge supplémentaire si elle ne vient pas en substitution d'une collecte en porte à porte. Elle doit donc être envisagée dans le cadre d'une optimisation globale des collectes et notamment d'une réduction de fréquence des OMR

avec une redirection des moyens dégagés vers la collecte des biodéchets.

COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS

[Le Syndicat Mixte de Thann-Cernay](#) (68) a mis en place une collecte sélective des biodéchets sur son territoire, tout en réorganisant ses collectes (recyclables en C0,5, OMR en C0,5 (sauf en zone dense en C1), biodéchets en C1), et en passant à la redevance incitative. Les résultats sont :

- 100 % de la population desservie, soit 42 000 habitants,
- 1 quantité moyenne de biodéchets collectée de 66 kg/an/hab. en 2010, stabilisée à 61 kg les années suivantes,
- obtention d'un compost de qualité et certification par l'éco-label européen en 2012, le label ASQA depuis 2017 (Amendement Sélectionné Qualité Attestée) et une démarche pour la certification AB (Agriculture Biologique) est engagée.
- Au delà de l'exemple proposé ci-dessus, on trouvera plus d'éléments dans les synthèses spécifiques à ce sujet :
- gestion de proximité des biodéchets,
- compostage partagé,
- tri à la source et collecte sélective des biodéchets.

3.3.4. Optimisation du transport et de la collecte

RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE DES OMR

La maîtrise des coûts passe par l'optimisation des collectes (réorganisation des circuits, baisse des fréquences) qui permettent à la fois de réduire les besoins de transport et en personnel, pour les réaffecter à de nouveaux services (collectes séparées par exemple) et ainsi de faire « mieux » à moyens constants.

Optimisation des performances de collecte séparée avec la mise en place d'une collecte incitative

Le [Syndicat Mixte CYCLAD](#) a mené une expérimentation sur 29 000 habitants consistant à diminuer la fréquence de collecte des OMR en vue de favoriser les collectes séparées et le recours aux gestes de prévention :

- collecte des emballages deux fois plus fréquente (C1) que la collecte d'OMR (C0,5),
- diminution de 21 % d'OMR collectées,
- quantité d'OMR inférieure à 150 kg/habitant/an,
- + 40 % d'emballages collectés, + 6 % pour le verre et + 4,3 % pour le papier.

3.3.5. Recherche de débouchés de proximité

Cette action consiste à diminuer les transports. On rencontre de nombreux exemples sur les déchets verts, se traduisant par la mise en œuvre d'un broyeur communal ou intercommunal mobile, en vue de broyer les déchets sur place et de les utiliser

en paillage. Elle s'accompagne d'une sensibilisation des usagers à l'utilisation du paillage.

La [Communauté de Communes du Pays de Commercy](#) a mis en place une [distribution de paillis](#) directement sur le site d'une truffière plantée de noisetiers qu'elle taille chaque année.

Les résultats sont :

- le broyage et la distribution sur place évitent le transport à la déchèterie et le traitement ultérieur (économie de 500 € mais nécessite la location du broyeur communal à 300 €),
- l'opération est l'occasion de communiquer sur l'intérêt du paillage et la possibilité de garder et d'utiliser aussi ses propres déchets verts.

D'autres exemples sont présentés dans les [synthèses](#) « Gestion de proximité des biodéchets » et « Éco-exemplarité » où l'utilisation sur place des déchets verts résulte de l'objectif de réduire les déchets verts apportés en déchèteries.

3.1 Accompagnement des usagers

L'accompagnement des usagers passe par deux leviers principaux :

- les actions de sensibilisation à la réduction des déchets, qui englobent l'incitation au tri (voir plus haut) et les gestes de prévention des déchets,
- la mise en place d'une tarification incitative (TI) qui établit un lien direct entre la production de déchets de l'utilisateur et le montant de la taxe ou de la redevance qu'il va payer et responsabilise les usagers.



Concernant la sensibilisation aux gestes de prévention, de nombreuses actions ont été menées sur de nombreux territoires dans le cadre des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPLP). La sensibilisation peut être spécifique à certains thèmes (compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...) ou générale, et ciblées sur divers publics.

On se reportera aux [synthèses](#) thématiques réalisées sur les actions des PPLP, et aux 3 synthèses sur la sensibilisation pour 3 publics visés : grand public, scolaires et entreprises.

L'engagement dans les actions de sensibilisation des usagers et la promotion des gestes de prévention ont globalement conduit à l'objectif visé, de - 7 % d'OMA sur 5 ans.

Les plus forts taux de réduction ont néanmoins été obtenus grâce à la mise en place d'une tarification incitative. Elle s'accompagne généralement d'une forte optimisation technique du service afin de diminuer les coûts (une tarification incitative conduisant à l'augmentation des coûts n'a pas d'intérêt pour les collectivités).

L'action du [Syndicat Mixte Thann-Cernay](#) présentée ci-dessus est un bon exemple de mise en place de la

tarification incitative accompagnée d'une réorganisation du service.

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

Un exemple de cette démarche globale associant la mise en place de la tarification incitative avec une optimisation des collectes et de nombreuses actions de prévention des déchets est décrite dans dans la [monographie du programme local de prévention des déchets](#) du [SIRDOMDI](#). Les résultats sont :

- réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 32 %, et de 39 % pour les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- réduction des coûts de collecte de 16 %,
- stabilisation des coûts de gestion globale de déchets .

Pour prendre connaissance d'autres exemples, ciblés sur la mise en place de la tarification incitative, on se reportera à la [synthèse](#) spécifique sur le sujet.

4. LA FORMATION DES ACTEURS

De nombreuses formations existent :

• Formations coûts et prévention

L'ADEME propose régulièrement sur tout le territoire des formations au remplissage de la matrice et à l'implantation de la méthode Comptacoût®, et des formations sur la prévention des déchets.

Le catalogue est en ligne au lien suivant : <https://formations.ademe.fr>

Elle a également agréé un certain nombre de bureaux d'études et consultants pour accompagner

les collectivités dans le remplissage des matrices, ou l'organisation de formations « prévention » sur les territoires demandeurs.

• Formations techniques diverses utiles à l'optimisation du service :

Au-delà de l'ADEME, le [CNFPT](#) propose diverses formations techniques. Le catalogue est consultable en ligne sur son site.

5. REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Les démarches d'analyse des coûts et d'optimisation du service sont non seulement reproductibles sur tous les territoires, mais nécessaires à l'évolution et l'adaptation du service.

Néanmoins, ce sont des actions qui demandent l'engagement des élus. En effet l'optimisation est un travail au long cours qui demande des changements d'habitude, tant des équipes de collecte que des

usagers. Il faut donc une réelle détermination et un travail de pédagogie sans faille pour obtenir l'adhésion des acteurs et des résultats. Dans ce cadre, la matrice des coûts doit être reproduite tous les ans et présentée aux élus de façon lisible, en lien avec les performances du service, afin qu'elle les guide dans le choix des optimisations et les conforte dans leur action.



6. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés précédemment, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir :

- **le site de l'ADEME :**

- des [synthèses thématiques](#), traitant des diverses axes d'actions et dont certaines sont citées dans le texte, sont à votre disposition,
- présentation de [solutions techniques innovantes](#),
- le référentiel des coûts : cet [outil](#) d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, permet d'acquérir une meilleure connaissance des coûts du service public de gestion des déchets,
- Le dossier thématique sur la [tarification incitative](#).

- **le site [OPTIGEDE](#)[®] :**

De nombreuses ressources présentées sur le site concernent la prévention de la production des déchets essentielle à l'optimisation du service.

Des **fiches-actions** sont également disponibles sur [OPTIGEDE](#)[®] et certaines se distinguent comme « [opérations exemplaires](#) ».

Les suivantes sont en rapport direct avec cette synthèse :

- Cyclad (Nouvelle-Aquitaine) : [Valorisation des coquilles](#),
- Communauté de Communes du pays de Commercy (Grand Est) : [Distribution de paillis](#),
- SYTOM du Guillestrois et de l'Argentiérois (Provence-Alpes-Côte d'Azur) : [Mise en place de filières de traitement des plastiques en déchèterie](#),
- Trivalis (Pays de la Loire) : [Dispositif d'accompagnement à la tarification incitative](#).

OPTIMISATION DU SERVICE ET MAÎTRISE DES COÛTS

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

la prévention des déchets

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication « [Nos objets ont plein d'avenirs](#) »

**Nos objets
ont plein d'avenirs.**
longuevieauxobjets.gouv.fr



www.ademe.fr

010700



9 1791029 712227